

PROTECTION DE L'ENFANCE Et vous dans votre département ?



Le département du Maine et Loire aurait pu être l'exemple d'une protection de l'enfance de qualité ...

Fort d'une présidence départementale également Présidente du Groupement d'Intérêt Public « enfance protégée », les professionnel(le)s public/privé auraient pu s'attendre à une politique bienveillante pour les personnes qu'ils accompagnent, et pour leurs conditions de travail :

- Effectivité des mesures de placement,
- A défaut de réelles augmentations, a minima le maintien des budgets,
- Participation active pour une évolution et une garantie de financement de la mesure de placement éducatif à domicile, en accord avec les arrêtés de la Cour de cassation,
- Mise en place d'un juste ratio d'encadrement,
- Soutien à la présence d'un avocat pour chaque enfant suivi,
- Réel développement de la prévention spécialisée,
- Prise en charge égalitaire des mineurs étrangers isolés,
- Familles d'accueil soutenues et considérées.

Et bien non !

Le Groupement d'Intérêt Public « enfance protégée » est une coquille vide et, plus grave, la politique menée a conduit à un démantèlement et une aggravation des prises en charge des jeunes et de leur famille, mais aussi des conditions de travail des professionnelles public/privé du secteur :

- Coupes franches dans les budgets par la suppression de services, ou mesures d'«ajustement budgétaire» en cours d'année : les TISF cette année, la prévention spécialisée, l'an dernier...
- Mesures de placement non effectives entraînant la désespérance et la souffrance des enfants et jeunes concernées,
- Dégradation des situations par des délais de mises en œuvre de plusieurs mois, créant une complexité de prise en charge pour les professionnels,
- Mise à la rue d'un nombre croissant de mineurs et jeunes majeurs

Et vous dans votre département, quelle est la situation ?

Certains employeurs et/ou départements s'arrogent le droit de ne pas verser le Ségur/Laforcade. D'autres sont complices de situations dangereuses pour les enfants et les personnels... C'est insupportable. Les professionnel(le)s ne sont pas responsables du manque de moyens alloués pour les prises en charge des jeunes et de leurs familles.

L'état se désengage, n'applique pas les décrets ou ne donne pas les moyens de leur application en ne prévoyant pas les budgets nécessaires, au financement des accords qu'il a pourtant signés...

Parce que depuis des années les salarié(e)s, les syndicats dénoncent la situation catastrophique de la protection de l'enfance sans que les moyens soient à la hauteur des besoins, parce que le livre blanc en décembre 23, le rapport du CESE, la cour régionale des comptes des Alpes Maritimes en octobre confirment de nouveau ce contexte dégradé fait de violences vécues par les usagers et les professionnels.

La CGT rappelle :

L'urgence de la mise en place d'une autre politique dans le secteur de la protection de l'enfance.

L'iniquité sur le territoire national est une aberration du système auquel l'état doit réagir...

L'illégalité du positionnement des présidences des départements concernant le non-paiement du Ségur/ laforcade.

Le secteur du social et celui du médico-social, de la santé, de la psychiatrie, de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'exclusion, de l'insertion et de la grande pauvreté, subissent les mêmes coupes budgétaires, ayant des effets délétères.

L'ufas cgt soutient ce mouvement à l'initiative des syndicats du 49. Parce que nous sommes toutes et tous concerné.e.s.

**MANIFESTONS NOTRE COLÈRE LORS DES ASSISES DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
RASSEMBLEMENT LE 14 NOVEMBRE À 10h30 DEVANT LE CENTRE DES CONGRES D'ANGERS.**



Ségur STOP aux exclus – augmentation budgétaire – ratio d'encadrement –
augmentation des salaires – revalorisation dans les conventions – personnel
qualifié – effectivité des mesures éducatives